



GOUVERNEMENT DE LA  
POLYNESIE FRANÇAISE

7<sup>ème</sup> AVENANT N° 0204 du 24 JUN 2008  
(NOR DES 0800613CO)

à la convention n°003378 du 24 juillet 2000  
portant sur les rapports entre la Polynésie française et les  
Enseignements Privés Catholique et Protestant.

**ENTRE :**

La Polynésie française, représentée par :

- Monsieur Gaston TONG SANG, Président de la Polynésie française,

d'une part,

**ET :**

L'Enseignement Catholique représenté par :

- Monseigneur Hubert COPPENRATH, archevêque de Papeete, président du Conseil d'Administration de la Mission Catholique (CAMICA) et représentant le Conseil d'Administration de la Mission Catholique des Iles Marquises (CAMCIM),
- Madame Florina REYNAU, présidente du Comité Interdiocésain de l'Enseignement Catholique de Polynésie Française (CODIEC),

L'Enseignement Protestant représenté par :

- Monsieur le Pasteur Taaroanui MARAEA, président du Conseil d'Administration des biens de l'Eglise Protestante Maohi,
- Monsieur Daniel PONIA, président du Conseil d'Administration de l'Enseignement Protestant de Polynésie Française,

d'autre part,

*H.C. D.D. M.J. fu*

# IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**Article unique :** A l'article 14 de la convention n°003378 du 24 juillet 2000 sur les rapports entre la Polynésie française et les Enseignements Privés Catholique et Protestant, les annexes 8a et 8b sur la contribution financière forfaitaire de la Polynésie française remplacent les annexes 3a et 3b.

Ces annexes prennent effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Fait à , le 24 JUIN 2008

Le Président de la Polynésie française

Gaston TONG SANG

Fait à , le

Fait à , le

L'Archevêque de Papeete,  
Président du Conseil d'Administration  
de la Mission Catholique  
et représentant le Conseil d'Administration  
de la Mission Catholique des Iles Marquises,

C.A.M.I.C.A.  
B.P. 94 PAPEETE  
TAHITI  
Polynésie Française  
Hubert GÖPPENRATH

La Présidente du Comité Interdiocésain  
de l'Enseignement Catholique  
de Polynésie Française,

Le Président  
Florina REYNAU

Fait à , le

Fait à , le

Le Président du Conseil d'Administration  
des Biens de l'Eglise Protestante Maohi,

Le Président  
Taaroantui MARAEA

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'Enseignement Protestant  
de Polynésie Française,

Le Président  
Daniel PONTA

**CONVENTION SUR LES RAPPORTS  
ENTRE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET LES ENSEIGNEMENTS PRIVES  
CATHOLIQUE ET PROTESTANT**

**ANNEXE 8A**

\*\*\*\*\*

TABLEAU DES CHARGES

- Etat des charges supportées par l'Enseignement Catholique acceptées par la Polynésie française déterminant la contribution financière forfaitaire.

- Compléments de rémunération des personnels de direction et de secrétariat des écoles du 1<sup>er</sup> degré.

- Personnels affectés aux services pédagogique, d'aide sociale et de psychologie.

- Personnels des internats et des foyers.

Total général :        **275 000 000 francs**

*A.L.*

*DE*

*M.J.*

*PR*

**CONVENTION SUR LES RAPPORTS  
ENTRE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET LES ENSEIGNEMENTS PRIVES  
CATHOLIQUE ET PROTESTANT**

**ANNEXE 8B**

\*\*\*\*\*

- Etat des charges supportées par l'Enseignement Protestant acceptées par la Polynésie française déterminant la contribution financière forfaitaire.
- Compléments de rémunération des personnels de direction et de secrétariat des écoles du 1<sup>er</sup> degré.
- Personnels affectés aux services pédagogique, d'aide sociale et de psychologie.
- Personnels des internats et des foyers.

Total général :        **68 000 000 francs**

*H.L.*

*DP*

*M.T*

*GR*